

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 13 avril 2017 modifiant la décision du 9 novembre 2015 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR: DEVA1710348S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R.421-9 à R.421-13;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R*133-1 et suivants;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 2;

Vu le décret n° 2015-622 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie;

Vu la décision du 9 novembre 2015 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide:

Article 1er

Le paragraphe *b* du l (Section des essais et réceptions) de l'article 1^{er} de la décision du 9 novembre 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes:

« b) Membres représentant l'aviation civile

Titulaire: M. Frantz CHOUT.

Suppléants: Mme Marie-Agnès GUYOMARC'H, M. Thierry BOUCHEZ.»

Article 2

Le paragraphe a du II (Section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 9 novembre 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes:

« a) Membres représentant l'aviation civile

Titulaire: M. Jacques LE GUILLOU.

Suppléants: MM. Thierry BOUCHEZ et Gilbert GUICHENEY.»

Article 3

Le paragraphe a du III (Section du travail aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 9 novembre 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes:

« a) Membres représentant l'aviation civile

Titulaire: Mme Geneviève MOLINIER.

Suppléants: MM. Pierre BERNARD et Yves-Marie LE MAITRE.»



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 13 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile, P. CIPRIANI